

Convocation : 31.01.2011

Affichage : 14.02.2011

Présents : Mesdames, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette, et **Messieurs**, Durant Grégoire, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, M. Christophe Ferrand

Procurations : Bourgeois Danielle à Coulon Rosaline, Darcq Florian à Oudet Samira, Martin Stephen à Longin Olivier,

Secrétaire de séance : M. Stéphane Liard

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

Tarifs 2012 de la salle polyvalente

Comme chaque année il convient de définir les nouveaux tarifs de la salle polyvalente qui fait déjà l'objet de réservations pour 2012. Parmi plusieurs options, le conseil municipal après débat décide d'augmenter l'ensemble des tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2012, de façon uniforme de +3 % par rapport à 2011, arrondi à l'euro supérieur.

Tarif spécial location salle polyvalente aux jeunes 18-26 ans

M. le Maire fait part de certaines demandes de jeunes de Dampierre pour louer ou mettre à disposition une salle à l'occasion d'anniversaires. Ors il n'existe aucune salle réellement adaptée pouvant être mise à disposition des jeunes de cette tranche d'âge, sachant que la salle à coté de l'école gérée par l'association « Evolution jeunesse » est réservée aux jeunes non majeurs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide donc de louer à un tarif préférentiel, la petite salle de la salle polyvalente aux jeunes de 18-26 ans de Dampierre uniquement, le vendredi soir, sachant que ceux-ci ne seront pas prioritaires dans le cas d'une autre location aux tarifs de :

- 30 € sans la cuisine
- 60 € avec cuisine.

Changement de titulaire pour la régie vaisselle cassée de la salle polyvalente

Suite au départ en retraite de la secrétaire, il est nécessaire de modifier le titulaire de la régie de la vaisselle cassée de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer :

- Melle GUILLOT Laetitia, titulaire
- Mme VUILLEMIN Monique suppléante.

Demande de remboursement suite à annulation de la location de la salle polyvalente

Monsieur LONGIN, informe le conseil municipal que le Foyer Rural de ROMAIN avait loué la salle polyvalente le 26 décembre 2010 pour un loto. Suite au mauvais temps, celui-ci avait décidé d'annuler leur manifestation. Il demande au conseil municipal de faire un geste quant au tarif de la location.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le montant de la location qui était fixé à 210 €uros. En effet le règlement ne stipule aucune clause concernant le déneigement du parking de la salle.

Madame COULON, informe le conseil municipal que l'association Loisirs et Culture demande le remboursement de la location de la salle polyvalente, soit 80 €uros, qui leur a été demandé lors du dernier repas. En effet comme l'an dernier ce repas a été organisé conjointement avec l'école de Dampierre. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés.

Création d'un poste d'ATSEM à 32 heures / semaine

Monsieur FERRAND informe le conseil municipal que Madame Ludovine TRIBUT a été reçue au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle).

Après délibération, le conseil municipal décide donc de créer le poste d'ATSEM afin de nommer Mme TRIBUT sur ce poste à raison de 32 heures / semaine à compter de la date de réussite du concours avec un effet rétroactif si nécessaire. Les fonctions de Mme TRIBUT restent inchangées.

Nomination de Madame VUILLEMIN au grade de catégorie A

Faute d'éléments suffisants le conseil municipal n'avait pu statuer sur cette question lors du précédent conseil.

M. le Maire précise qu'après renseignements pris auprès du centre de gestion, la nomination au grade de Secrétaire de mairie, catégorie A, n'est pas obligatoire, le décret de 1991 laissant la possibilité aux communes selon le poste occupé (secrétariat principal ou pas) de procéder ou pas au reclassement des agents concernés.

Ainsi, compte tenu du poste occupé et des fonctions assurées par Mme Vuillemin, les membres du conseil décident de ne pas nommer Mme Vuillemin au grade de catégorie A.

Organisation de la propagande cantonale

Le Maire informe le conseil municipal que la commune étant chef lieu de canton, se doit d'organiser les élections cantonales qui auront lieu les dimanches 20 et 27 mars 2011.

Il est nécessaire de recruter au minimum 8 personnes pour la mise sous enveloppes et préparation des bulletins de vote pour toutes les communes du canton soit environ 5 000 électeurs. Cette mise sous enveloppes doit être effectuée entre le 4 mars (date limite de remise des professions de foi par les candidats) et le 10 mars date de limite d'envoi à la poste.

Le secrétariat de mairie devra donc être fermé exceptionnellement le mercredi 9 mars 2011.

QUESTIONS DIVERSES

1 Aménagement de la Source

L'Agence de l'eau nous informe par courrier qu'une subvention à hauteur de 50% sera accordée concernant le dossier d'Aménagement de la Source.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés de demander une subvention exceptionnelle état au député concernant ce dossier à hauteur de 10% soit 1 000 €

Le maire précise au conseil municipal que l'association AAPPMA FRD participe également à ce projet avec une subvention de 10 % du montant des travaux.

2 Le maire informe le conseil municipal que la préfecture du Jura vient de verser un acompte prévisionnel du 1^o trimestre 2011 s'élevant à la somme de 16 004 € correspondant à la dotation forfaitaire des communes.

3 Le maire informe le conseil municipal que l'association Maison Familiale Rurale de MONTBOZON (70) demande une subvention. Conformément à la politique mise en place pour les demandes de subventions des associations extérieures à Dampierre, et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis défavorable.

4 Le maire informe le conseil municipal que l'opération brioches portée comme tous les ans par l'ADAPEI aura lieu les 6 – 7 – 8 et 9 avril 2011. La commune envisage de commander 30 brioches.

5. Le maire informe le conseil municipal que l'association « La Carotte » souhaite une subvention exceptionnelle pour le festival de la Source. A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis défavorable compte tenu de l'opération « Coup de projecteur » sur Dampierre déjà subventionné cette année.

6. Le maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura versera la somme de 39 950 € pour l'année 2011. Cette somme correspond à la cotisation foncière des entreprises.

7. Le maire informe le conseil municipal que l'association La Route de L'espoir demande la mise à disposition d'une salle le 23 août 2011 pour le Tour de France 2011. Les deux élus en charge de ce dossier seront Madame COULON Rosaline et M. LONGIN Olivier. A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un favorable à cette demande.

8. Le maire informe le conseil municipal que l'Assemblée Générale de la Chambre d'Agriculture aura lieu le mardi 15 février 2011. La création d'un parc national naturel y sera abordée compte tenu des réactions d'opposition diverses que ce projet suscite.

9. M. LIARD, informe le conseil municipal que l'entreprise DBTP a effectué un devis concernant les travaux du mur de soutènement situé Chemin du Canal. Le conseil municipal souhaite que d'autres devis soient demandés à d'autres entreprises.

10. Le maire informe que l'association de Saint-Vincent-de-Paul remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention qui leur avait été accordée.

11. Le maire informe le conseil municipal, que Monsieur PERRIN Luc, artisan d'une société de menuiserie, serait intéressé pour acquérir la parcelle vendue à Monsieur BALLADA située à la zone industrielle afin d'y construire un bâtiment.

Le conseil municipal souhaite que ce dossier soit abordé à la prochaine réunion du conseil pour fixer les conditions de reprise de cette parcelle puis de revente.

12. Le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie par l'Association APPMA FRD faisant l'objet d'une demande de subvention.

Cette demande sera abordée au prochain conseil municipal dans le cadre du vote des subventions aux diverses associations.

Le maire précise également que d'ici plusieurs années, l'association « Les Alevins » fusionnera avec l'association de l'APPMA FRD.

13. Madame COULON, fait part au conseil municipal de la difficulté budgétaire du Foyer logement de DAMPIERRE. Une réunion extraordinaire est programmée pour aborder les différentes solutions envisageables.

14. Monsieur GOUNAND informe le conseil municipal que pour l'année 2011, des devis seront demandés à d'autres entreprises pour le fleurissement de la commune.

15. Monsieur LONGIN informe le conseil municipal que les travaux de l'usine de traitement du manganèse (station de pompage) puis de nettoyage des réseaux débiteront la semaine prochaine.

16. **City stade**

Monsieur Ferrand informe le conseil municipal que trois devis avaient été demandés à des entreprises, deux seulement ont répondu.

La structure métallique sans la plate forme coûterait environ 28 000 €HT, le marquage au sol 3 900 €HT.

Les subventions du Conseil Général et la DGE seraient de 20 000 €

En ce qui concerne le fronton sportif en structure bois pour les Minerais, le coût serait de 8 000 €avec 150 €de marquage au sol.

Le conseil municipal décide de mettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour valider définitivement la commande et fixer une date de réalisation.

17. Monsieur FERRAND propose au conseil municipal de faire une chasse à l'œuf pour pâques, avec les associations de Dampierre.

18. Monsieur FERRAND précise qu'en tant que candidat aux élections cantonales il a adressé une lettre à l'ensemble des élus du canton. Celle adressée à Dampierre est lue par M. DURANT en séance. M. FERRAND se tient à la disposition des élus de Dampierre.

19. **Service minimum d'accueil**

Compte tenu du taux de gréviste de 100% et de l'indisponibilité de certaines personnes volontaires pour assurer le SMA, le maire, après avis du conseil municipal décide de ne pas mettre en place le service minimum d'accueil pour la grève du jeudi 10 février prochain car les conditions d'accueil ne sont pas suffisantes.

La séance est levée à 23h40

Le Maire

G. DURANT

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu sur le site officiel de la commune :

<http://www.dampierre-jura.fr/>